

# « *Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes* » « **MONTAUBAN SERVICES** »

NOTE DE RESTITUTION FINALE  
DU PORTEUR DE PROJET

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13  
[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)





## INTRODUCTION

---

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°5-20 lancé en 2014 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France – 75650 Paris CEDEX 13

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site [www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)



## FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

|   |
|---|
| <b>THÉMATIQUE : Accompagnement vers l'autonomie<br/>par la mise à disposition de solutions matérielles de déplacement<br/>Numéro du projet : AP5_20</b>   |
| <b>Mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes</b>  |
| <b>Objectifs initiaux :</b> Il s'agit d'apporter une solution de mobilité rapide, compatible avec les besoins du jeune et les demandes des partenaires, par un diagnostic mobilité et la location de 2 et 4 roues à tarif social, sur tout le département du Tarn et Garonne.   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b> Les jeunes de 16 à 25 ans présentant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi et/ou formation, résidents de Tarn et Garonne. Au 31/12/2016, 247 jeunes ont été suivis par la Plateforme Mobilité.   |
| <b>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :</b><br>Un diagnostic mobilité a été effectué sur les jeunes de 16 à 25 ans afin de connaître leurs atouts et leurs freins, et certains ont pu bénéficier d'une location de 2 ou 4 roues à tarif social.   |
| <b>Territoire(s) d'expérimentation :</b><br>La Plateforme Mobilité de MONTAUBAN SERVICES maille tout le département du Tarn et Garonne pour les locations de véhicules (voitures et scooters) et possède des relais locaux sur Montech, Moissac et Castelsarrasin.  |
| <b>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté :</b><br>Sur le Tarn et Garonne, le réseau de transport collectif est essentiellement limité au transport scolaire, et le réseau ferré ne dessert qu'une partie du département. Par ailleurs, peu de jeunes ont une solution de mobilité leur permettant d'accéder à l'emploi ou à la formation quel que soit le lieu et les contraintes horaires. Beaucoup d'emplois ne peuvent être pourvus par manque de solution de mobilité liée souvent par des horaires de travail décalés. Il est donc nécessaire de pouvoir se déplacer en toute autonomie, en particulier en zones périurbaines et rurales, et la Plateforme Mobilité de MONTAUBAN SERVICES répond à cette demande avec des locations de véhicules à tarif social. Cette action nous a permis d'élargir notre périmètre d'intervention et de nous ouvrir à d'autres partenaires et donc à de nouveaux jeunes bénéficiaires. |
| <b>Partenaires techniques opérationnels :</b><br>Partenaires initialement visés dans la convention : MISSION LOCALE, CD82, POLE EMPLOI, FASTT<br>Partenaires effectifs de l'expérimentation : MISSION LOCALE  |
| <b>Partenaires financiers (avec montants sur 2015-2016):</b><br>Politique de la ville de Montauban (11 000€) et de Moissac (5 000€), CGET (20 000€), 3 fondations pour la mobilité (12 000€*), fondation Bruneau (8 000€*), Communauté de communes Garonne et Canal (2 500€), PTI/FSE CD82 (64 409€) + Pôle Emploi (18 000€*)<br><span style="float: right;">*investissement</span>   |
| <b>Durée de l'expérimentation :</b><br>(1) Durée initiale : 24 mois (du 01/01/2015 au 31/12/2016)<br>(2) Durée effective : 24 mois (du 01/01/2015 au 31/12/2016)  |
| <b>LE PORTEUR DU PROJET</b>   |
| <b>Nom de la structure : Plateforme Mobilité MONTAUBAN SERVICES</b><br><b>Type de structure : association</b>   |
| <b>L'ÉVALUATEUR DU PROJET/ DU PROGRAMME</b>   |
| <b>Nom de la structure : TEPP - CNRS</b><br><b>Type de structure : publique</b>   |



# PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

---

Sommaire

Introduction

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

### A. Objectifs de l'expérimentation

### B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation

#### 1. *Public visé*

#### 2. *Bénéficiaires directs*

##### 2.1. Statistiques descriptives

##### 2.2. Analyse qualitative

#### 3. *Bénéficiaires indirects*

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

### B. Partenariats

#### 1. *Partenaires opérationnels*

#### 2. *Partenaires financiers*

### C. Pilotage de l'expérimentation

### D. Difficultés rencontrées

## III. Enseignements généraux de l'expérimentation

### A. Modélisation du dispositif expérimenté

### B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

#### 1. *Public visé*

#### 2. *Actions menées dans le cadre du dispositif*

#### 3. *Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance*

#### 4. *Impacts sur la structure*

Conclusion

### Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 2 sur les actions** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 3 sur les outils** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (à ne pas insérer au rapport)

## Introduction

En France, 7 millions de personnes en âge de travailler sont concernées par les problèmes de mobilité :

50% des personnes en insertion ont déjà dû refuser un emploi ou une formation faute de moyen pour s'y rendre.

28% des personnes en âge de travailler ont déjà perdu un emploi ou une formation en raison de problèmes de mobilité.

70% des actifs craignent de perdre leur emploi ou leur formation en raison de problèmes de mobilité.

41% des employeurs ont des difficultés à pourvoir un emploi pour des raisons de mobilité.

La mobilité devient la clé de l'insertion sociale et professionnelle et un enjeu primordial pour les personnes en difficulté.

C'est pour cela que la Plateforme Mobilité de MONTAUBAN SERVICES a été créée fin 2012 afin d'accompagner les personnes en insertion professionnelle vers une situation d'autonomie en terme de déplacement et de mobilité en vue de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi ou la formation, en particulier sur un territoire très rural comme le Tarn et Garonne et péri-urbain autour de la ville de Montauban, très peu voire quasiment pas desservi par les transports en commun.

La problématique est d'autant plus grande chez les jeunes qui débute dans la vie active. C'est pourquoi il est nécessaire de les accompagner vers l'autonomie par la mise à disposition de solutions de mobilité rapides et adaptés à leurs besoins et aux demandes de nos partenaires.

L'expérimentation par le FEJ s'est déroulée du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

## I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

### Objectifs de l'expérimentation

La mobilité s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur de la lutte contre l'exclusion et de l'accès à l'emploi : les processus d'insertion professionnelle nécessite de disposer de moyens de locomotion autonome notamment lorsque les solutions collectives ne maillent pas l'ensemble des situations (horaires et lieu d'embauche), ce qui est le cas en Tarn et Garonne et à Montauban.

Ceci est renforcé par le fait que le Tarn et Garonne est un département semi-rural, avec un réseau de transport collectif essentiellement limité au transport scolaire, et un réseau ferré ne desservant qu'une partie du département.

Ce constat est encore plus prégnant pour les jeunes : fin 2012, 25,5% des jeunes actifs de 15 à 24 ans sont au chômage, le taux le plus important jamais enregistré par l'INSEE. La mobilité constitue un frein dans l'accès à l'emploi, comme la santé, le logement ou la formation. 20% de la population française est potentiellement en situation d'empêchement de mobilité, pour raisons financières, matérielles ou cognitives.

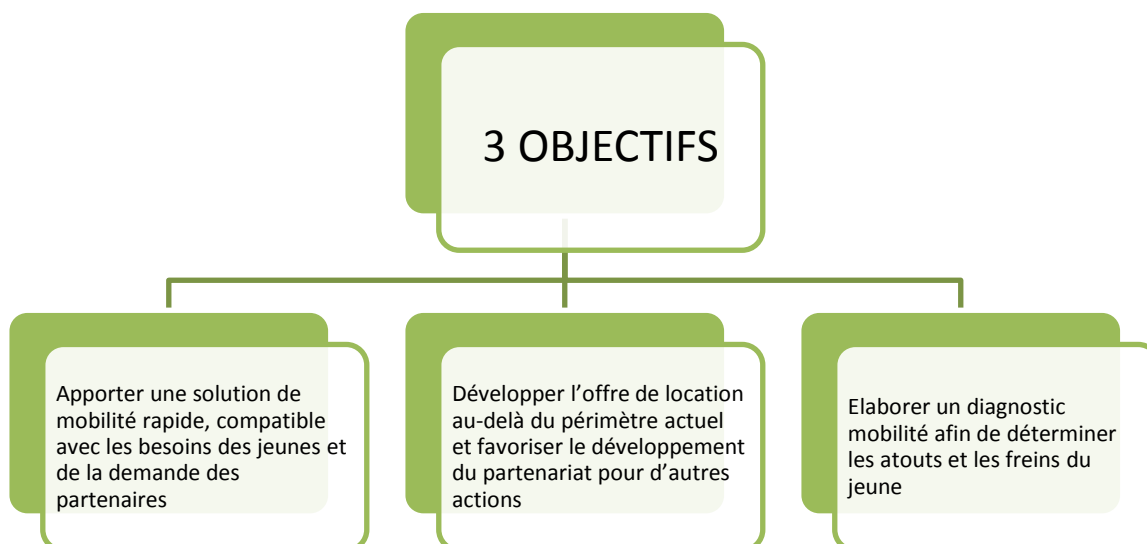
Par ailleurs, peu de jeunes ont une solution de mobilité leur permettant d'accéder à l'emploi ou à la formation quel que soit le lieu et les contraintes horaires. Beaucoup d'emplois ne peuvent être pourvus par manque de solution de mobilité liée souvent par des horaires de travail décalés.

Il est donc nécessaire de pouvoir se déplacer en toute autonomie, en particulier en zones périurbaines et rurales, et la Plateforme Mobilité de MONTAUBAN SERVICES répond à cette demande avec des locations de véhicules à tarif social :

9,50€ / jour de location pour un scooter et 18,50€ / jour de location pour une voiture.

Des conventions ont été signées avec la Mission Locale, le Conseil Départemental du Tarn et Garonne, le Pôle Emploi ainsi que le FASTT (Fonds d'Action Social pour le Travail temporaire) pour une prise en charge d'une partie des frais de location.

Cette action nous permettra d'élargir notre périmètre d'intervention et de nous ouvrir à d'autres partenaires et donc à de nouveaux jeunes bénéficiaires.



Il s'agit de favoriser la mobilité des jeunes de 16 à 25 ans pour l'accès ou le maintien en emploi ou à la formation en :

- Apportant une solution de mobilité rapide, compatible avec les besoins des jeunes et les demandes des partenaires
- Diminuant les frais de location à l'utilisateur en pratiquant des tarifs négociés au prix le plus bas et adaptés aux ressources du jeune
- Développant l'offre de location (2 et 4 roues) au-delà du périmètre actuel, c'est-à-dire se développer sur tout le département du Tarn et Garonne
- Elaborant un diagnostic mobilité
- Projet de coopération avec des garagistes du Tarn et Garonne pour des réparations de véhicules à moindre coût + autres actions

## B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

### 1. Public visé

Le public visé par cette action est le public de jeunes de 16 à 25 ans présentant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi et/ou formation, résidents de Tarn et Garonne. L'objectif est de 200 jeunes suivis sur 2015 et 2016.

### 2. Bénéficiaires directs

#### 2.1. Statistiques descriptives

Sur ces deux ans d'expérimentation (2015 et 2016), **247 jeunes des 16 à 25 ans ont été suivis** par les conseillers de la Plateforme Mobilité, que ce soit sur le diagnostic mobilité ou sur la location de 2 et 4 roues à tarif social. Tous ont été orientés par la Mission Locale, en particulier par la Garantie Jeunes. Les conseillers mobilité ont reçu les jeunes en réunion collective pour le diagnostic mobilité puis en entretien individuel lorsque le besoin s'en faisait ressentir.

|  |  | Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation |
|--|--|--|
| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b> |  |  |
| <b>1. Jeunes</b>   |  |  |
| <b>Âge</b>   |  |  |
| Moins de 6 ans   |  |  |
| 6-10 ans   |  |  |
| 10-16 ans  |  |  |
| 16-18 ans  |  | 9  |
| 18-25 ans  |  | 238  |
| Autres : (préciser)  |  |  |
| Autres : (préciser)  |  |  |
| <b>Situation</b>   |  |  |
| Elèves en pré-élémentaire  |  |  |
| Elèves en élémentaire  |  |  |
| Collégiens   |  |  |
| Lycéens en LEGT  |  |  |
| Lycéens en lycée professionnel   |  | 1  |
| Jeunes apprentis en CFA  |  | 17   |
| Étudiants du supérieur   |  |  |
| Demandeurs d'emploi  |  | 137  |
| Actifs occupés   |  | 82   |
| Autres : formation pour adultes DE (POI...)  |  | 5  |
| Autres : stagiaires en entreprise non rémunérés  |  | 5  |
| <b>Niveau de formation</b>   |  |  |
| Infra V  |  |  |
| Niveau V   |  | 247  |
| Niveau IV  |  |  |
| Niveau III   |  |  |
| Niveau III   |  |  |
| Niveau I   |  |  |
| <b>Sexe</b>  |  |  |
| Filles   |  | 84   |
| Garçons  |  | 163  |
| <b>2. Adultes</b>  |  |  |
| <b>Qualité</b>   |  |  |
| Parents  |  |  |
| Enseignants  |  |  |
| Conseillers d'orientation-psychologues   |  |  |
| Conseillers principaux d'éducation   |  |  |
| Conseillers d'insertion professionnelle  |  |  |
| Animateurs   |  |  |
| Éducateurs spécialisés   |  |  |
| Autres : (préciser)  |  |  |
| Autres : (préciser)  |  |  |

Sur les 247 jeunes suivis, la plupart avait plus de 18 ans (96%) et il y avait 34% de filles contre 66% de garçons. Nous les avons accompagnés sur 2 actions :

- 109 jeunes pour location 2 et 4 roues
- 138 jeunes pour diagnostic

Sur les 109 jeunes qui ont pu louer un véhicule, 69 ont loué un scooter et 39 une voiture. 80% sont en contrat de travail (CDD et intérim) et les 20% restant sont en apprentissage ou en stage en entreprise. 19% sont des filles de 16 à 25 ans et elles se retrouvent beaucoup plus sur des locations de voiture que de scooter.

Faisons un focus sur le diagnostic mobilité, afin d'étudier les réponses des 138 jeunes ayant répondu au questionnaire spécifique élaboré pour cette action.

### **Quel est leur niveau scolaire ?**

93% des jeunes ont un niveau V

### **Quelle est leur zone d'habitation ?**

54% habitent en milieu urbain ou périurbain (25% habitent Montauban, 13% Caussade, 10% Castelsarrasin, 6% Moissac...)

46% habitent en milieu rural

Et pour information, 84,5% des jeunes sont hébergés par un tiers (77% famille + 7,5% amis).

### **Quelle est leur situation professionnelle ?**

85,5% sont en Garantie Jeunes

9,4% au chômage

2% en emploi (CDD)

0,7% en étude ou en stage

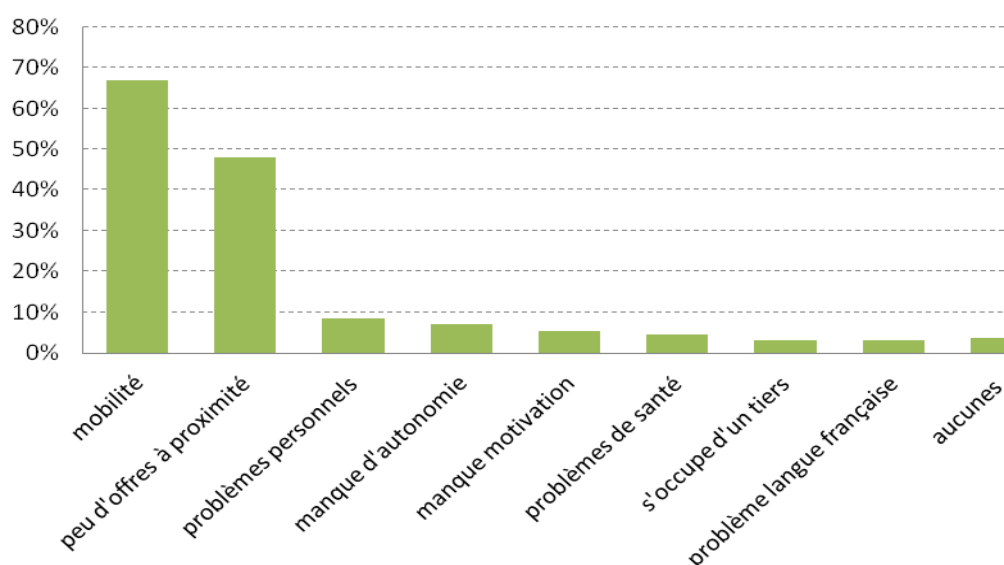
Et 83% des jeunes ont pris contact avec une structure d'insertion professionnelle afin d'être accompagné (Pôle Emploi, Mission Locale, SIAE...)

### **Quelles sont leurs difficultés rencontrées ?**

Leur 1<sup>er</sup> frein à l'insertion sociale et professionnel est la mobilité (67%), vient après l'éloignement par rapport aux offres d'emploi (48%), les problèmes personnels (8,5%), le manque d'autonomie (7%) et de motivation (5,4%), les problèmes de santé (4,6%), les problèmes langue française (3%) et le fait de s'occuper d'une tierce personne (3%).

3,8% estiment ne rencontrer aucune difficulté.

## **Difficultés rencontrées par les jeunes**





## Par quels moyens se déplacent-ils ?

| Permis  | Véhicule                  | Moyen de transport utilisé   |
|---|---------------------------|--|
| 34% ont le BSR  | 16% possèdent un scooter  | 51% à pied   |
| 37% ont le permis B                                       | 30% possèdent une voiture | 35% voiture  |
| Tous les autres envisagent de passer l'un des deux permis | 3% possèdent un vélo      | 32% bus<br>15% vélo<br>15% covoiturage<br>10% scooter / mobylette<br>5% autostop |

### 2.2. Analyse qualitative

L'expérimentation prévoyait l'accompagnement de 200 jeunes sur 2015 et 2016, nous en avons suivis 247 sur ces deux années. L'objectif a donc été largement atteint.

Pour repérer le public jeune, un partenariat est fondé depuis la création de la Plateforme Mobilité avec la Mission Locale de Montauban et ses différentes antennes du département du Tarn et Garonne.

La plupart des jeunes suivis dans le cadre de cette expérimentation ont été prescrits par la Mission Locale.

Pour cette expérimentation, le partenariat s'est renforcé avec la participation d'un conseiller mobilité au réunion Garantie Jeunes, afin de présenter les services de la Plateforme Mobilité et de faire le diagnostic mobilité des jeunes participant à ces réunions. Cela nous a permis de mieux connaître les jeunes suivis par la Mission Locale : où habitent-ils ? où vont-ils travailler ? où vont-ils en formation ? quelles sont leurs difficultés ? comment les résoudre ? 67% évoquent le problème de mobilité et le fait de connaître mieux nos services leur a permis de trouver des solutions.

### 3. Bénéficiaires indirects

Aucun bénéficiaire indirect pour cette action.

## II. Déroulement de l'expérimentation

### A. Actions mises en œuvre

#### Recherche de financements

La Plateforme Mobilité existe depuis fin 2012 grâce à différents financements (DIRECCTE, CGET, Politique de la Ville de Montauban et de Moissac, Communauté de Communes Garonne et Canal, PTI/FSE...) qui doivent être mobilisés chaque année. C'est pourquoi un temps est consacré à la recherche de financements (publics ou privés) afin de poursuivre et de pérenniser les différentes actions de la Plateforme Mobilité.

#### Comité de pilotage

La volonté de l'association MONTAUBAN SERVICES en créant la Plateforme Mobilité était de mobiliser les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle autour de la mobilité et ainsi de se réunir au moins une fois par an lors d'un comité de pilotage afin de faire le bilan des actions passées, d'échanger sur les besoins et de créer de nouvelles actions répondant à la demande. Le comité de pilotage se compose des différents financeurs et prescripteurs de la Plateforme Mobilité :

- Mission Locale
- Pôle Emploi

- Conseil Départemental
- CAF
- DDCSPP
- Politique de la ville de Montauban et de Moissac
- Communauté de communes Garonne et Canal

Un comité technique suit ce comité de pilotage afin d'informer et d'échanger avec les acteurs de terrain sur les actions actuelles et futures.

### ***Diagnostic mobilité***

Grâce à l'expérimentation FEJ, nous avons mis en place un diagnostic mobilité afin de connaître les atouts et les freins du bénéficiaire accompagné et surtout de proposer un plan d'actions spécifiques pour résoudre la problématique mobilité du bénéficiaire.

Début 2015, nous avons donc fait des recherches sur les diagnostics mobilité existants autour de nous (prospection par internet et par téléphone) : chantier école, diverses associations de mobilité en France, etc. Avec toutes ces collectes, nous avons élaboré un questionnaire spécifique mi 2015, que nous souhaitons mettre en place envers les jeunes de 16 à 25 ans, dès la rentrée de septembre 2015.

Or, une grosse difficulté a été soulevée lors de l'évaluation du projet. En effet, nous avons été conviés à la réunion des cadres de la Mission Locale afin de leur présenter les modalités de l'évaluation de notre projet. La Mission Locale étant le prescripteur nous orientant le plus de personnes de la tranche d'âge 16-25 ans, nous comptons nous déplacer dans les différentes antennes départementales munis de PC portables afin de faire remplir le questionnaire aux jeunes lors des regroupements collectifs organisés par la Mission Locale. Lorsque nous avons abordé les modalités du tirage au sort d'un groupe témoin qui ne bénéficieraient pas des prestations de la Plateforme Mobilité, l'ensemble des cadres de la Mission Locale s'y sont opposés en jugeant que ce tirage au sort pouvait entraver voire handicaper le parcours professionnel des jeunes concernés (ils avaient déjà eu cette expérience lors du programme « 10 000 permis pour réussir »).

Nous avons donc eu un long échange avec notre évaluateur (en décembre 2015) et le tirage au sort a été abandonné. Nous avons donc relancé le questionnaire dès janvier 2016, ce qui explique le retard apporté au lancement du diagnostic.

Nous avons donc utilisé le diagnostic mobilité sur 138 jeunes de 16 à 25 ans durant cette année 2016. Cette nouvelle approche (diagnostic – plan d'actions) nous a permis de réaliser que l'accompagnement mobilité doit être un accompagnement spécifique à l'insertion sociale et professionnelle, c'est pourquoi nous avons décidé de l'appliquer sur tout public reçu par les conseillers mobilité de la Plateforme Mobilité dès fin 2016.

### ***Développement de l'action de location de 2 et 4 roues à tarif solidaire***

Pour pouvoir se déplacer en toute autonomie, en particulier en zones périurbaines et rurales, et la Plateforme Mobilité de MONTAUBAN SERVICES propose des locations de véhicules à tarif social :

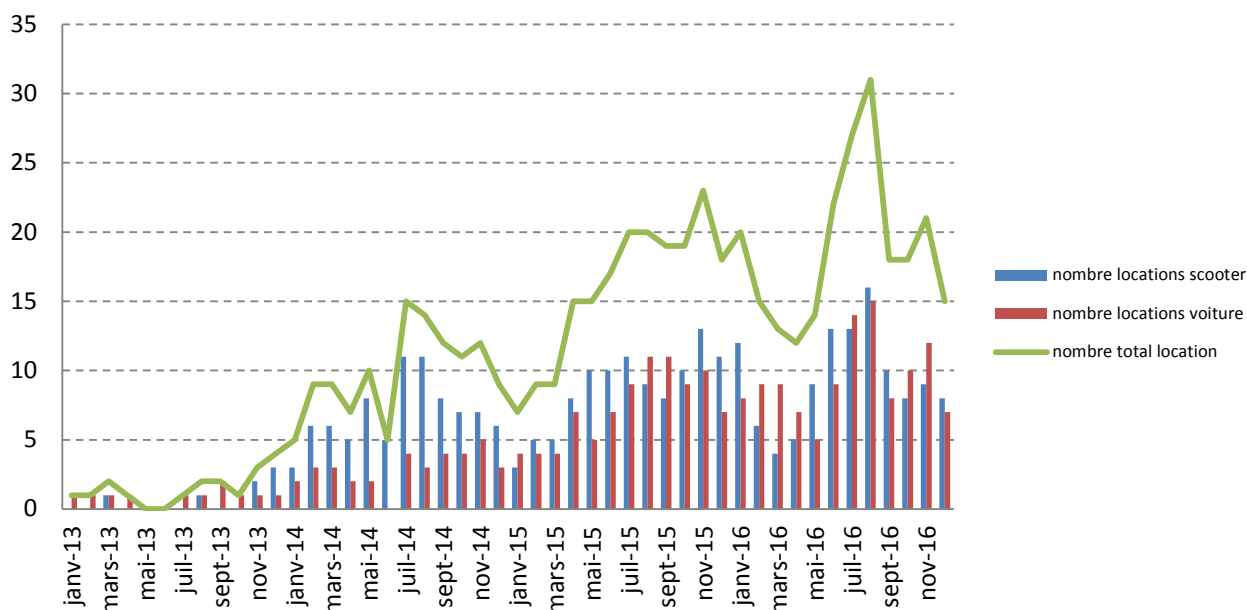
- 9,50€ / jour de location pour un scooter
- 18,50€ / jour de location pour une voiture

Des conventions ont été signées avec la Mission Locale, le Conseil Départemental, le Pôle Emploi ainsi que le FASTT (Fonds d'Action Social pour le Travail Temporaire) pour une prise en charge d'une partie des frais de location (entre 65 et 90%).

Un accompagnement mobilité est effectué pour chaque adhérent : diagnostic effectué à chaque début et pendant tout le parcours (avec étude du projet mobilité : acquisition d'un moyen de locomotion propre par un prêt bancaire, un micro-crédit ou autre financement, etc.).

Les premières locations ont été effectuées début 2013 et la demande ne cesse de croître au fil des années, comme le montre le graphique suivant.

## Evolution du nombre de locations depuis 2013



### Développement de la Plateforme Mobilité sur tout le département

La Plateforme Mobilité a été créée fin 2012 avec la location de voiture et de scooter sur Montauban. Mais lors des comités de pilotage, le besoin sur le reste du département s'est fait fortement ressentir. Nous avons donc décidé de se développer sur le Tarn et Garonne, en essayant d'associer les collectivités locales. C'est pourquoi nous avons rencontré le CCAS de Moissac (mars et octobre 2015), l'EREF de Lauzerte (juin 2015), l'EREF de Montech (juin 2015) et l'EREF de St Antonin Noble Val (octobre 2015). Les « techniciens » étaient conscients de la problématique de la mobilité pour les personnes accompagnées par leurs services et tout à fait d'accord pour relayer la Plateforme Mobilité localement, mais les élus nous ont rarement suivis. Hormis la Communauté de Communes de Garonne et Canal (EREF Montech) dès septembre 2016 et la Politique de la Ville de Moissac dès 2016, les autres collectivités n'ont pas voulu nous suivre.

Pour retrouver de la proximité avec le public, nous avons établi des coopérations avec des structures locales dès 2016 afin de recevoir les bénéficiaires sur :

- Montauban : local technique Plateforme Mobilité MONTAUBAN SERVICES – 577 avenue de l'Europe (Zone Albasud)
- Moissac : locaux de Moissac Solidarités – 23 Chemin des Vignobles (Fontréal Bas)
- Montech : locaux de l'EREF – 8 rue de la Mouscane
- Catselsarrasin : locaux de l'APAS – 36 boulevard du 4 septembre

Dans le cadre de la location de 2 et 4 roues, nous pouvons amener le véhicule au lieu défini par la personne ne pouvant pas se déplacer sur nos différents lieux. Nous essayons toujours de trouver la meilleure solution pour que la personne ne soit pas encore plus en difficulté.

Nous essayons encore de rallier d'autres structures afin d'étendre notre périmètre d'action et de retrouver encore plus de proximité avec le public.

### **Développement des activités de la Plateforme Mobilité : garages solidaires et atelier pré-code**

Avec l'aide du diagnostic mobilité et avec nos 4 premières années d'expérience dans l'accompagnement des bénéficiaires de location de 2 et 4 roues, nous avons décelé deux problématiques récurrentes : les réparations de voiture et l'apprentissage du code de la route.

En effet, beaucoup de bénéficiaires ont des difficultés à payer les réparations de leur voiture ou ont effectué des réparations chez un garagiste peu scrupuleux. Il était donc nécessaire de trouver une solution pour améliorer le « parcours » réparation entre le bénéficiaire, le garagiste et le financeur. C'est pour cela que nous avons développé l'action « les garages solidaires du 82 » avec un partenariat avec 11 garages répartis sur le département. Cette action est effective depuis fin 2016 afin de réaliser des réparations de voiture avec des professionnels, sur orientation de la CAF ou du Conseil Départemental (avec possibilité de prise en charge partielle ou totale).

Un diagnostic avant achat de voiture est également proposé sur orientation de la CAF ou du Conseil Départemental (avec également possibilité de prise en charge partielle ou totale).

L'autre problématique vient du fait que certaines personnes ont des difficultés à obtenir le code de la route du fait de leur faiblesse avec la langue française. Nous avons donc décidé de développer une action spécifique sur le langage du code de la route. L'atelier de pré-apprentissage au code permet donc au public ayant ces difficultés (orientées par les partenaires de l'insertion socio-professionnelle : Pôle Emploi, Conseil Départemental, SIAE...) d'apprendre les termes spécifiques au code de la route et à la conduite pour s'inscrire par la suite en auto-école traditionnelle et ainsi mettre toutes les chances de leur côté.

## **B. Partenariats**

### **1. Partenaires opérationnels**

| <b>Nom de la structure partenaire</b> | <b>Type de structure partenaire</b>            | <b>Rôle dans l'expérimentation</b>   |
|---------------------------------------|--|--|
| Mission Locale                        | Association                                    | Orientation des jeunes pour diagnostic mobilité et prescripteur location de 2 et 4 roues |
| Pôle Emploi                           | Etablissement public à caractère administratif | Prescripteur location de 2 et 4 roues  |
| FASTT                                 |  | Prescripteur location de 2 et 4 roues  |
| Conseil départemental                 | Etablissement public                           | Prescripteur location de 2 et 4 roues  |
| ENEDIS (ex ERDF)                      | Entreprise                                     | Augmentation du parc de véhicules  |
| 3 fondations pour la mobilité         | Fondation privée                               | Augmentation du parc de véhicules  |

## 2. Partenaires financiers

| Financements                             | Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en % |
|--|---|
| Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse | 3,41 %  |
| Cofinancements extérieurs à la structure | 96.59 %   |
| Autofinancement                          | 0 %   |

## C. Pilotage de l'expérimentation

Un comité de pilotage se réunit au minimum 1 fois par an pour effectuer le bilan des actions et projeter les nouvelles. Les membres du COPIL sont les suivants :

- Le Conseil Général du Tarn et Garonne,
- la Mission Locale,
- le Pôle Emploi,
- le Service Politique de la ville de Montauban,
- le Service Politique de la ville de Moissac,
- la DDCSPP,
- la CAF,
- le Conseil Régional de Midi Pyrénées,
- la CCI,
- ENEDIS (ex-ERDF)

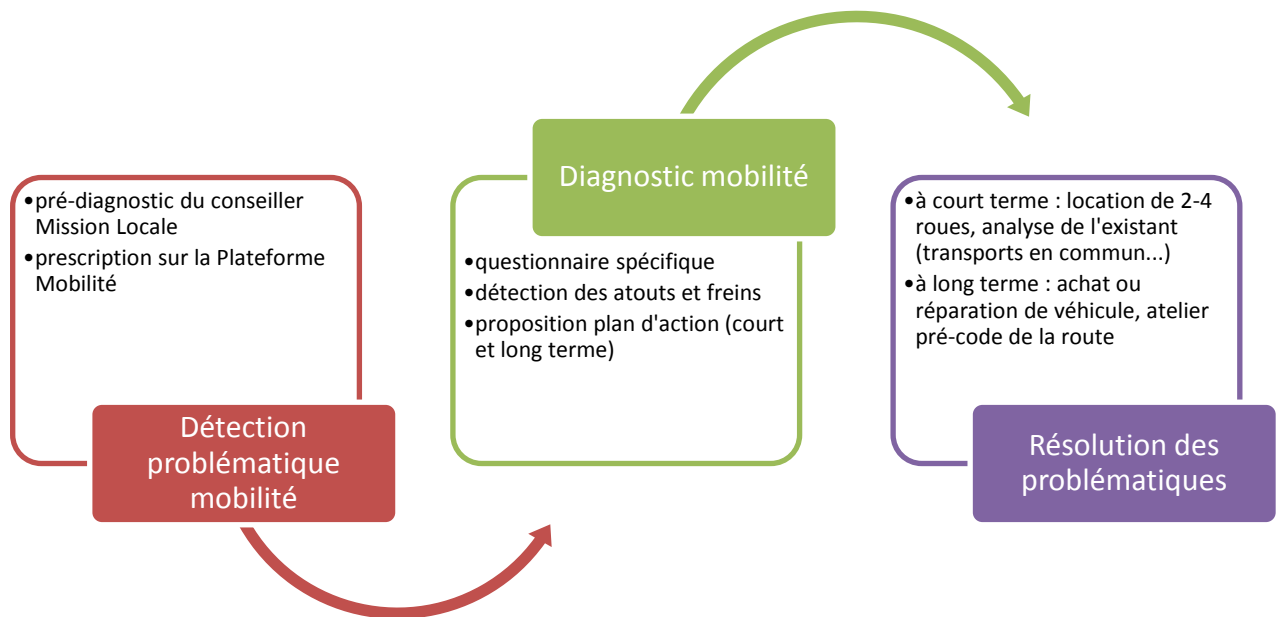
## D. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont surtout venues lors de l'évaluation de notre action (voir précédemment), qui a provoqué un retard de 4 mois dans la diffusion de notre diagnostic mobilité. Mais comme expliqué auparavant, nous avons réussi à rattraper notre retard et avons pu accompagner plus de 200 jeunes sur 2 ans (2015-2016).

L'autre complication que l'on a rencontré et que l'on rencontre encore actuellement, c'est la difficulté de convaincre les élus locaux. Le but de la Plateforme Mobilité est de mobiliser tous les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle pour notre public qui est également leur public. Mais la plupart des élus ne comprennent pas que la mobilité est un des freins principaux à l'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants, surtout en territoire rural comme le notre.

### III. Enseignements généraux de l'expérimentation

#### A. Modélisation du dispositif expérimenté



Le parcours du jeune peut se résumer par 3 phases complémentaires :

#### **Phase 1 : détection de la problématique mobilité**

Le jeune fait le bilan avec son conseiller de la Mission Locale sur ses différentes problématiques (logement, mobilité, finances, formations, techniques de recherche d'emploi...) et ils recherchent ensemble comment les résoudre. Il s'agit donc d'un pré-diagnostic et dès lors que cela concerne la mobilité, le conseiller de la Mission Locale prescrit le jeune sur les actions de la Plateforme Mobilité.

#### **Phase 2 : diagnostic mobilité**

Lorsque le conseiller de la Plateforme Mobilité reçoit la fiche de prescription, il appelle le jeune pour un entretien de diagnostic d'une heure environ, avec un questionnaire spécifique sur l'étude de ses modes de déplacement habituels (comment fait-il ? où va-t-il ? etc.). Le conseiller effectue le bilan de ce questionnaire en établissant le diagnostic mobilité partagé avec le jeune : définition des atouts, des freins et proposition d'un plan d'action à court et long terme.





Pour faciliter la mobilité du jeune, nous effectuons des permanences sur Montauban, Castelsarrasin, Moissac, Montech et si besoin sur d'autres lieux si forte demande (Caussade par exemple).

#### **Phase 3 : résolution des problématiques**

Un plan d'actions est donc déterminé à court terme avec les possibilités suivantes :

- Analyse de l'existant : transports en commun, covoiturage, etc.
- Location de 2 ou 4 roues à tarif social au sein de la Plateforme Mobilité (avec prise en charge d'une partie des frais de locations par différents prescripteurs comme la Mission Locale pour les jeunes en Garantie Jeunes, le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi, le FASTT pour les intérimaires, le Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA et la CAF pour les allocataires CAF)

Voici la grille des tarifs de location (restant à charge du bénéficiaire) suivant le prescripteur :

| Prescripteur   | Tarif Scooter                          | Tarif Voiture                                | Adhésion        |
|--|--|--|-----------------|
| <br><b>Mission Locale</b> | • Scooter :<br>1€/jour puis<br>2€/jour | • Voiture :<br>3,50€/jour puis<br>4,50€/jour | • 5€ d'adhésion |
| <br><b>Pôle Emploi</b>    | • Scooter :<br>gratuit                 | • Voiture :<br>gratuit                       |                 |
| <br><b>CD 82 et CAF</b>   | • Scooter :<br>3,50€/jour              | • Voiture :<br>6,50€/jour                    | • 5€ d'adhésion |
| <br><b>FASTT</b>        | • Scooter :<br>1,50€/jour              | • Voiture :<br>6,50€/jour                    | • 5€ d'adhésion |

Pour les locations de 2 et 4 roues, nous demandons les pièces justificatives suivantes : permis B ou BSR, justificatif d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, justificatif du besoin (contrat de travail, attestation de formation, convention de stage, etc.) et un chèque de caution de 260€ non encaissé (sauf pour la Mission Locale qui se porte caution pour les jeunes de la Garantie Jeunes).

Un accompagnement au projet mobilité est effectué tout au long de la location de 2 ou 4 roues, afin de travailler sur le projet à long terme :

- Atelier de pré-apprentissage au code de la route pour les personnes ayant des difficultés avec la langue française et ayant besoin de mise à niveau langagière avant d'aller en auto-école traditionnelle
- Réparation de voiture avec les Garages Solidaires du 82 : réparation à moindre coût avec dossier d'aide financière avec la CAF ou le Conseil Départemental (aide pour monter le dossier administratif)
- Achat de voiture ou de scooter avec aide au montage financier (aide de la CAF / Conseil départemental, micro-crédit)

## B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

### 1. Public visé

Le public bénéficiaire est composé de jeunes de 16 à 25 ans en emploi (interim, emplois aidés, CDD ou CDI), en apprentissage ou en formation (formations pour les demandeurs d'emploi telles que les POI, etc.).

### 2. Actions menées dans le cadre du dispositif

#### Recherche de financements

Il est nécessaire de multiplier les financements pour pérenniser les actions : financements publics (DIRECCTE, Conseil Régional, Conseil Départemental, mairie...) pour assurer le fonctionnement et financements privés (fondations d'entreprises, comme Vinci, Macif...) pour l'investissement.

### **Comité de pilotage**

Des actions comme celles de la Plateforme mobilité ne peuvent pas se faire sans la concertation avec les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle. Ils connaissent et nous orientent le public, donc il est obligatoire de se réunir pour faire le bilan des actions passées et se projeter dans les actions à venir. Une Plateforme Mobilité ne peut exister et se maintenir qu'avec le partenariat.

### **Diagnostic mobilité**

L'élaboration du questionnaire est très importante : vers quel but veut-on aller ? Sur quelles perspectives veut-on travailler ? Toutes les questions sont importantes et nécessaires à l'élaboration du diagnostic mobilité de la personne. En connaissant ses atouts et ses freins, nous pouvons préparer un plan d'actions spécifique. L'accompagnement ne peut se faire que si ce diagnostic est posé.

### **Développement de l'action de location de 2 et 4 roues à tarif solidaire**

Il faut chaque année renouveler les partenariats pour une prise en charge d'une partie des frais de locations et en démarcher de nouveaux : nous avons commencé avec la Mission Locale en 2013, puis le FASTT, le Conseil Départemental en 2014, Pôle Emploi fin 2014 et la CAF en 2017.

L'important est de mailler tous les publics : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, intérimaires, jeunes de 16 à 25 ans, etc.

### **Développement de la Plateforme Mobilité sur tout le département**

Nous avons commencé les activités de la Plateforme Mobilité sur Montauban, puis sur le Grand Montauban et maintenant nous sommes sur tout le département du Tarn et Garonne. Nous avons décidé de nous appuyer sur des structures locales (associations...), qui connaissent le public, pour nous implanter et recevoir les personnes. Il s'agit toujours de travailler en partenariat.

### **Développement des activités de la Plateforme Mobilité : garages solidaires et atelier pré-code**

L'analyse des diagnostics et notre expérience d'accompagnement mobilité des personnes louant nos véhicules nous ont permis de développer d'autres actions : les garages solidaires du 82 et l'atelier de pré-code de la route. Des besoins se sont fait ressentir et nous avons décidé de développer des actions autour de ces besoins.

## **3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance**

Pour développer ce type d'action, il faut nécessairement se rapprocher de tous les acteurs locaux qui accompagnent le public ciblé : Mission Locale, Pôle Emploi, Conseil Départemental, CAF, Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

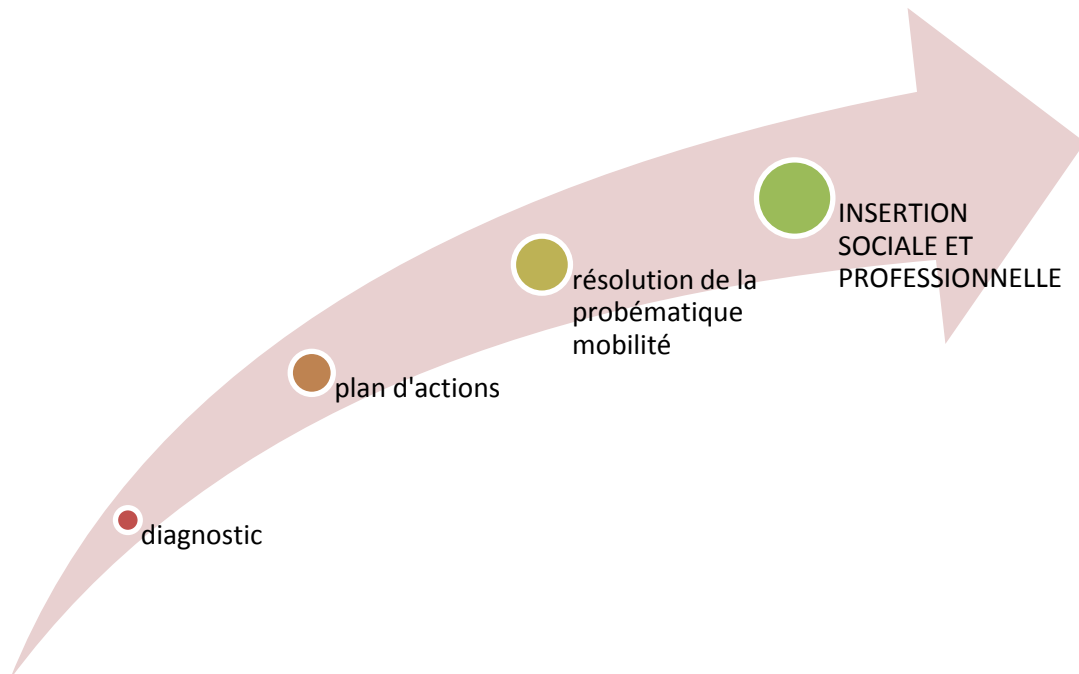
Pour la création de la Plateforme Mobilité de l'association MONTAUBAN SERVICES, le point de départ a été la demande de la CAF qui voulait créer un garage solidaire sur Montauban. Nous avons donc réuni tous les partenaires de l'insertion professionnelle énumérés ci-dessus et nous avons réfléchi sur quel type d'actions autour de la mobilité nous voulions travailler. Le garage solidaire étant trop difficile à mettre en place, nous avons décidé de faire de la location de voitures et de scooters à tarif social, sur prescription des différents partenaires. Un comité de pilotage est donc indispensable à la création de la Plateforme mobilité et à minima chaque année, afin d'établir le bilan des actions passées et de se projeter sur de nouvelles actions qui répondent à un besoin du public cible.

Des comités techniques sont également nécessaires afin de se caler au plus près du public et des partenaires. Les mêmes structures que pour les comités de pilotage sont invitées autour de la table, mais ce ne sont plus les dirigeants, mais les techniciens.



#### 4. Impacts sur la structure

Le projet FEJ a eu un impact important sur nos actions, car le fait de mettre en place un diagnostic mobilité nous a permis de faire évoluer nos pratiques professionnelles et de créer un accompagnement spécifique à la mobilité :



Il nous a également permis de nous ancrer sur tout le territoire avec nos différents relais sur Moissac, Castelsarrasin et Montech. Il est important de se rapprocher au plus près de notre public surtout dans le cadre de la mobilité.

#### Conclusion

L'expérimentation FEJ nous a en particulier permis de développer un questionnaire mobilité sur les jeunes de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale. Réaliser un tel diagnostic a été nécessaire pour professionnaliser l'accompagnement mobilité au sein de la Plateforme: c'est la 1<sup>ère</sup> étape obligatoire afin de déterminer le plan d'actions et ainsi de résoudre les différentes problématiques mobilité de la personne. Suite à cette expérimentation, nous avons décidé d'appliquer ce diagnostic à tout le public reçu sur la Plateforme Mobilité.

L'autre atout de cette expérimentation FEJ a été de renforcer les liens avec la Mission Locale, car nous avons également décidé de pérenniser les ateliers collectifs de présentation de la Plateforme Mobilité au sein des groupes de Garantie jeunes.

## **Annexes obligatoires à joindre au fichier :**

- **Tableau 1 sur les publics** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 2 sur les actions** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 3 sur les outils** (à insérer à la fin du rapport)
- **Tableau 4 sur l'exécution financière** (à ne pas insérer au rapport)



## **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative  
Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

[www.experimentation.jeunes.gouv.fr](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr)

**Restitution du porteur de projet**  
**Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation**  
**Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention**

| Numéro du projet  | AP5_20 | Nom de la structure porteuse de projet |                                |                                |  | MONTAUBAN SERVICES  |
|---|--------|--|--------------------------------|--------------------------------|--|---|
|   |        | Bénéficiaires entrés l'année 1         | Bénéficiaires entrés l'année 2 | Bénéficiaires entrés l'année 3 | Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation | Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif |
| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action</b> |        |  |                                |                                |  |   |
| Jeunes  |        | 47                                     | 200                            |                                | 247  |   |
| Adultes   |        | 0                                      | 0                              |                                | 0  |   |
| <b>Nombre total de bénéficiaires</b>                            |        | 47                                     | 200                            |                                | 247  |   |

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation

| <b>Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques</b> |     |
|--|-----|
| <b>1. Jeunes</b>   |     |
| <b>Âge</b>   |     |
| Moins de 6 ans   |     |
| 6-10 ans   |     |
| 10-16 ans  |     |
| 16-18 ans  | 9   |
| 18-25 ans  | 238 |
| Autres : (préciser)  |     |
| Autres : (préciser)  |     |
| <b>Situation</b>   |     |
| Elèves en pré-élémentaire  |     |
| Elèves en élémentaire  |     |
| Collégiens   |     |
| Lycéens en LEGT  |     |
| Lycéens en lycée professionnel   | 1   |
| Jeunes apprentis en CFA  | 17  |
| Étudiants du supérieur   |     |
| Demandeurs d'emploi  | 137 |
| Actifs occupés   | 82  |
| Autres : formation pour adultes DE (POL...)  | 5   |
| Autres : stagiaires en entreprise non rémunérés  | 5   |
| <b>Niveau de formation</b>   |     |
| Infra V  |     |
| Niveau V   | 238 |
| Niveau IV  | 9   |
| Niveau III   |     |
| Niveau III   |     |
| Niveau I   |     |
| <b>Sexe</b>  |     |
| Filles   | 84  |
| Garçons  | 163 |
| <b>2. Adultes</b>  |     |
| <b>Qualité</b>   |     |
| Parents  |     |
| Enseignants  |     |
| Conseillers d'orientation-psychologues   |     |
| Conseillers principaux d'éducation   |     |
| Conseillers d'insertion professionnelle  |     |
| Animateurs   |     |
| Éducateurs spécialisés   |     |
| Autres : (préciser)  |     |
| Autres : (préciser)  |     |

Réalisation

| <b>Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif</b>   |   |
|---|---|
| <b>1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?</b>   |   |
| Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML<br>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML<br>Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML  | <b>Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML</b> |
| <b>Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place</b>   |   |
| <b>1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :</b>   |   |
| Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)<br>Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)<br>Régionale (une seule région)<br>Inter-régionale (2 et 3 régions)<br>Nationale (plus de 3 régions) ?                               | Départementale  |
| <b>2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?</b>   |   |
| Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville<br>Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville<br>Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville | Oui, une partie de mon territoire   |

| Remarques  |
|--|
| <p>Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.</p> |

**Restitution du porteur de projet**  
**Annexe 1 - Aide au remplissage**

Ce document a pour but de mieux connaître le public (nombre et composition) et l'échelle d'intervention des expérimentations financées par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Il est à compléter dans le cadre de la restitution finale **au format excel suivant « APX\_XXX\_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « APDOMX\_XXX\_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », « HAP\_XXX\_Annexe 1 - Public Réalisé.xls », selon les codes qui vous ont été attribués.**

Cette aide reprend la structure du document et précise les modalités de remplissage du document.

**A noter : les parties du document en italique (identifiant du projet, nom de la structure porteuse, catégorie Autres) sont modifiables. Une case remarque est à votre disposition en bas du document pour toute remarques concernant le remplissage de ce document.**

**Identification**

Le code qui vous a été attribué, qui constitue l'identifiant FEJ de votre expérimentation, doit être renseigné dans la cellule suivant "Identifiant du projet", en cohérence avec l'archivage du fichier (APSCOX\_XX, APDOMX\_XXX, HAP\_XXX, etc.). Il vous est ensuite demandé de renseigner le nom de la structure qui porte le projet.

**Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action**

Il s'agit de suivre le nombre de bénéficiaires effectifs **entrant dans le dispositif** pour chaque année.

Une année du dispositif ("Année 1, Année 2, Année 3") correspond à une "**promotion**" de bénéficiaires **recrutés**. Pour les expérimentations en milieu scolaire ou universitaire par exemple, les bénéficiaires seront recensés par année scolaire. Si le programme recrute des bénéficiaires en continu, il s'agit de périodes de 12 mois à partir du démarrage du dispositif. Toute précision à ce sujet peut être indiquée dans la case "Remarques".

**Exemple: si un dispositif prévoit l'entrée de 13 000 bénéficiaires l'année 1, 27 000 nouveaux bénéficiaires l'année 2, aucun nouveau bénéficiaire l'année 3; alors B9 = 13 000, C9 = 27 000; D9 = 0 et E9 = 40 000.**

Il est important de souligner que par "**bénéficiaires**" de l'action nous entendons les **bénéficiaires directement touchés par l'action, c'est-à-dire les personnes étant en contact direct avec le programme lors de son déroulement (bénéficiaire d'une formation, d'un accompagnement, etc.)**. Par exemple, une expérimentation dont l'action principale serait une formation du personnel des missions locales bénéficie directement à ce public adulte et indirectement aux jeunes suivis par les missions locales ; le document nous renseignera donc uniquement sur ce public adulte.

Cette première section récapitule le nombre total de bénéficiaires, selon qu'ils sont jeunes (moins de 25 ans) ou adultes. Cette distinction est faite par l'âge mais également par la qualité : un éducateur spécialisé de 24 ans bénéficiant du programme **en tant qu'éducateur** (mis en réseau avec d'autres professionnels de jeunesse par exemple) sera comptabilisé comme un bénéficiaire adulte.

Les première, deuxième et troisième colonnes détaillent le nombre de bénéficiaires par "**promotion**" du **dispositif** (voir plus haut), pour les jeunes bénéficiaires, pour les adultes bénéficiaires et pour l'ensemble des bénéficiaires.

La quatrième colonne détaille le nombre de bénéficiaires directs **entrés dans le dispositif (qu'ils aient abandonné ou non en cours de route) pendant toute la durée de l'expérimentation**. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

Dans la dernière colonne, il s'agit de renseigner le nombre de bénéficiaires **ayant abandonné ou ayant été exclus pendant toute la durée du dispositif**. Par exemple un bénéficiaire ayant déménagé dans une région où le dispositif n'existe plus sera comptabilisé dans cette catégorie. Ce décompte est détaillé pour les jeunes bénéficiaires, les adultes bénéficiaires et le total.

**Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques**

## 1. Jeunes

Dans cette section, il s'agit de préciser la composition du public **effectivement touché** de jeunes bénéficiaires à **leur entrée dans le dispositif** en termes d'âge, de situation, de niveau de formation et de sexe. Pour chaque caractéristique, **le nombre de jeunes de chaque sous-catégorie (tranche d'âge par exemple) doit être précisé**. Ces caractéristiques sont détaillées ici.

L'âge est défini par tranche. Chaque tranche inclut l'âge le plus bas, mais exclut l'âge le plus haut : la catégorie "moins de 6 ans" regroupe les enfants jusqu'au jour de leur 6<sup>ème</sup> anniversaire exclus, la catégorie "6-10 ans" regroupe les plus de 6 ans (à partir du jour de leur 6<sup>ème</sup> anniversaire inclus) jusqu'au jour de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire exclus, etc. **Pour la catégorie "18-25 ans", le 25<sup>ème</sup> anniversaire est inclus, tout comme l'année qui suit, jusqu'au 26<sup>ième</sup> anniversaire exclus.**

La variable "situation" permet de distinguer les élèves scolarisés, des étudiants du supérieur, des demandeurs d'emploi et des actifs occupés.

Pour les élèves scolarisés, il s'agit de préciser le type d'établissement scolaire fréquenté : pré-élémentaire, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel et CFA. Les étudiants du supérieur sont regroupés sous une seule catégorie. A noter que les étudiants du supérieur en CFA doivent être comptabilisés dans la catégorie "étudiants du supérieur" et pas dans la catégorie "jeune apprentis en CFA".

La catégorie "demandeurs d'emploi" regroupe toute personne sans emploi, en recherche d'emploi, inscrite ou non au Pole Emploi. Les stagiaires de la formation professionnelle font partie des demandeurs d'emploi.

La catégorie "Autres" doit être utilisée pour les situations ne correspondant pas aux catégories prédéfinies. Ce sera par exemple le cas de jeunes en errance. Dans ce cas, vous pouvez préciser de quelle situation il s'agit.

Le niveau de formation se décline comme suit :

- Niveau infra V : niveau de formation inférieur à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré ;
- Niveau V : niveau de formation équivalent à celui du BEP ou du CAP, et par assimilation, du CFPA du premier degré ;
- Niveau IV : niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat général, professionnel ou technologique ;
- Niveau III : formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur ;
- Niveau II : formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou du master 1 ;
- Niveau I : formation de niveau supérieur à celui du master 1.

Comme souligné précédemment, si le public cible de l'expérimentation menée ne correspond pas aux catégories présentées pour chaque caractéristique, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

## 2. Adultes

Dans cette section, le public d'adultes bénéficiaires n'est caractérisé que par sa qualité, c'est-à-dire **la relation qu'il entretient avec le jeune** (parents) ou **la fonction qu'il occupe** (enseignants, conseillers d'orientation et psychologues, etc.). Vous devez préciser le nombre de bénéficiaires directs adultes de chaque sous-catégorie (parents, enseignants, etc.) composant le public de l'expérimentation.

Si le public cible de votre expérimentation ne correspond pas aux catégories présentées ici, vous pouvez utiliser la catégorie "Autres" en précisant de quelle catégorie il s'agit (à la place du "(préciser)"). Deux lignes "Autres" sont présentées dans le document au cas où vous auriez plusieurs catégories de bénéficiaires n'entrant pas dans les catégories définies.

**Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif**

### 1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?

Cette question permet d'identifier si la totalité ou une partie des bénéficiaires directement touchés par le dispositif est inscrite et suivie par la mission locale. La question doit être renseignée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation et en fonction de ce qui a été effectivement mis en place. Les cases sont pré-remplies.

#### **Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place**

Les cases de cette section sont pré-remplies. Il faut sélectionner la réponse adaptée selon la prévision avant le démarrage de l'expérimentation dans la première colonne puis à la fin de l'expérimentation, en fonction de ce qui a été finalement mis en place.

#### **1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :**

Il suffit de sélectionner l'échelle d'intervention de votre expérimentation. Cette échelle d'intervention est définie comme suit :

- Communale : une ou plusieurs communes ou communautés de communes ou d'agglomération dans un même département ;
- Départementale : un ou plusieurs départements dans une même région ;
- Régionale : une seule région ;
- Inter-régionale : 2 et 3 régions ;
- Nationale : plus de 3 régions.

Un seul choix est possible : une expérimentation mise en place dans plusieurs départements d'une même région sera classé dans la catégorie "départementale" si elle n'est pas mise en place dans tous les départements de la région ; dans le cas contraire, elle sera placée dans la catégorie "régionale". Dans le cas d'une expérimentation mise en place dans des communes de plusieurs régions, l'expérimentation sera classée comme "inter-régionale" s'il s'agit de 2 ou 3 régions, ou "nationale" s'il s'agit de plus de 3 régions.

#### **2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?**

Il s'agit de caractériser la part d'intervention sur des quartiers politique de la ville. Par exemple, un dispositif mis en place uniquement dans des établissements en zone urbaine sensible (ZUS) pourra répondre "Oui, la totalité".

#### **Remarques**

Toutes remarques liées aux éléments renseignés dans ce fichier peuvent être précisées dans cette cellule.



**Restitution finale du porteur de projet**  
**Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

|                         |        |
|-------------------------|--------|
| <b>Numéro du projet</b> | AP5_20 |
|-------------------------|--------|

|    | <b>Nom de l'outil</b> | <b>Fonction<br/>(préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)</b> | <b>Utilisateurs ou destinataires</b>                           | <b>Format (papier, électronique, etc.)</b> | <b>Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)</b> |
|----|-----------------------|--|--|--|--|
| 1  |                       | questionnaire pour le diagnostic mobilité  | bénéficiaires accompagnés et prescripteurs (Mission Locale...) | papier et word                             | oui  |
| 2  |                       |  |  |  |  |
| 3  |                       |  |  |  |  |
| 4  |                       |  |  |  |  |
| 5  |                       |  |  |  |  |
| 6  |                       |  |  |  |  |
| 7  |                       |  |  |  |  |
| 8  |                       |  |  |  |  |
| 9  |                       |  |  |  |  |
| 10 |                       |  |  |  |  |
| 11 |                       |  |  |  |  |
| 12 |                       |  |  |  |  |
| 13 |                       |  |  |  |  |
| 14 |                       |  |  |  |  |
| 15 |                       |  |  |  |  |